

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Décision n° DB2023\_18**

Le Bureau communautaire, convoqué le 9 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 15 mai 2023 à 18h30** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

**AIZENAY** : Franck ROY  
**APREMONT** : Gaëlle CHAMPION  
**BEAUFOU** : Delphine HERMOUET  
**BELLEVIGNY** : Jacky ROTUREAU  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : Xavier PROUTEAU  
**FALLERON** : Gérard TENAUD  
**GENETOUZE (LA)** : Guy PLISSONNEAU  
**GRAND'LANDES** : Pascal MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : Dominique PASQUIER  
**MACHE** : Frédéric RAGER  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : Sabine ROIRAND  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Mireille HERMOUET  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : Guy AIRIAU  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Philippe CROCHET

Excusée :

**PALLUAU** : Marcelle BARRETEAU

**Objet : Vente d'une parcelle à la SCI CHAUMERON à Saint-Denis la Chevasse – ZA Les Amblardières.**

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

La Vice-Présidente informe le Bureau communautaire que la SCI CHAUMERON, se porte acquéreur d'une parcelle cadastrée ZX187p (en cours de division), d'une superficie globale de 2 133 m<sup>2</sup> située dans la zone d'activités Les Amblardières à SAINT-DENIS LA CHEVASSE.

La Vice-Présidente rappelle que la demande d'avis de France Domaine, adressée le 20 avril 2023 a fait l'objet d'un avis du service domanial le 27 avril 2023 référencé : 2023-85208-30841, validant les conditions de vente à hauteur de 18 € HT / m<sup>2</sup> soit 38 394 € HT pour 2 133 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente global de la parcelle s'élève à 38 394 € HT, il se décompose comme suit : 2 133 m<sup>2</sup> x 18 € HT = 38 394 € HT.

Madame la Vice-Présidente propose au Bureau de se prononcer sur cette vente.

**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- De vendre la parcelle cadastrée ZX187p, d'une superficie globale de 2 133 m<sup>2</sup> située : 3 impasse des Amblardières - 85170 SAINT-DENIS LA CHEVASSE, à la SCI CHAUMERON, dont le gérant est Monsieur Nicolas CHAUMERON, ou à toute personne physique ou morale qu'il leur plaira de substituer, au prix de 38 394 € HT soit 18 € HT / m<sup>2</sup>.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

ID : 085-200072882-20230515-DB2023\_18-AU



.....

Pour copie conforme au registre  
Le seize mai deux mille vingt-trois,

Le Président,  
**Guy Plissonneau**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 22 mai 2023.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

